



COURCHEVEL
SAVOIE - FRANCE

Service Economie-Tourisme
JCB/VC

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES DU 4 FEVRIER 2004

Etaient présents : Jean-Yves PACHOD, Jean-Christophe VIDONI, Patrick MUGNIER, Pierrot CHARVIN, Claude FAURE, Noël PACHOD, Laurent FILLION, Jean-Paul CHARDON, Lucien MERMOZ, Philippe REVOL, Gaston CHATAIN, Pierre MARHIC, Jean-Luc RUFFIER, Roland GEORGES, Gendarme Manuel BONHEUR, Roger BILLET-PRADES

Etaient excusés : Gilbert BLANC-TAILLEUR (maire), René MONTGRANDI (office du tourisme), Pascal VIE (S3V)

Y assistait : Jean-Christophe BERRARD

Jean-Yves PACHOD accueille les membres de la commission pour cette réunion qui a été convoquée suite aux débats intervenus lors de la réunion du 20 janvier 2004 sur le mode de sécurisation des espaces d'animations sportives. Lucien Mermoz, adjoint au directeur du service des pistes, regrette l'absence de l'ESF 1650 et du club des sports à cette réunion, même si leurs responsables s'investissent en ce moment sur le slalom du séminaire « Teisseire » et sur une course de ski de fond au Praz.

ZONE D'ANIMATION DES TOVETS A COURCHEVEL 1550

Il est rappelé la demande des socioprofessionnels de Courchevel 1550 qui souhaitent maintenir quelques animations sportives visibles du front de neige pour dynamiser l'ambiance du village. Dans cet esprit, l'ESF 1550 mettra en place 5 slaloms (4 pendant les prochains congés de février et le traditionnel mémorial prévu le 20 mars 2004). La pose de filets sur l'ensemble du périmètre de la zone, comme cela a été envisagé lors de la précédente réunion, n'apparaît pas adapté aux objectifs et à l'ampleur des manifestations qui ne sont pas des courses de performance. Un schéma d'organisation proposé par Jean-Luc Ruffier est distribué aux membres de la commission. Les mats et la corde à boule élastiques seront laissés en place pendant les 7 semaines. Des vigies renforceront ce dispositif lors des épreuves. En dehors des journées d'animation, le filet supérieur sera replié et un espace suffisamment large sera aménagé pour permettre le passage des flux de skieurs libres et des dameuses. Cette organisation est validée par la commission, étant précisé que la responsabilité de la mise en place de ce matériel incombera à l'ESF 1550.

La Société des Trois Vallées demande à être informée dans les meilleurs délais des dates retenues pour ces animations.

ZONE D'ANIMATION DU SAINTE-AGATHE A COURCHEVEL 1650

Sur un principe similaire à celui débattu précédemment pour Courchevel 1550, une zone d'animation sportive à Courchevel 1650 est proposée sur la piste du Sainte-Agathe. Cette organisation serait mise en place ponctuellement en fonction de la demande de groupes hébergés à Courchevel 1650. Il est rappelé que les animations prévues pour le séminaire « Teisseire » se dérouleront ce jour ; la configuration retenue à cette occasion a été validée par monsieur le maire.

Claude Faure rappelle que la Société des Trois vallées demeure favorable à la tenue d'animations au plus près de l'urbanisation de Courchevel 1650 et que la « privatisation » d'espaces skiables peut s'envisager si les zones concernées ont fait l'objet d'une étude particulière et d'une validation par l'ensemble des acteurs concernées (organisateur, commune, service des pistes...) ; un mode d'organisation adapté à chaque type d'animation, nocturne ou diurne, doit être trouvé pour préserver la responsabilité de chaque intervenant et du maire. Il est précisé que la zone du Sainte-Agathe est à réserver à des animations, de préférence après la fermeture des pistes ; les courses, tests ESF etc... sont à maintenir sur le stade de Moriond ou sur la piste des Rochers.

Le plan de la zone du Sainte Agathe, ci-annexé, a ensuite été distribué aux personnes présentes. Les remarques suivantes sont apportées :

- aménagement de l'aire d'arrivée de la zone d'animation en amont des gares des téléskis Sainte-Agathe et du Marquis pour maintenir l'accès de la clientèle à ces appareils ;
- pose de filet en U au départ de la zone et de corde à boule élastique sur les flancs du parcours,
- mise en place d'un filet hermétique au départ de la piste « sans nom » le long de la piste des Indiens ; cette piste revient sur la zone d'animation,
- mise en place d'une vigie pour surveiller les tentatives anarchiques de traversée de la zone d'animation depuis la piste du Marquis vers le domaine d'Ariondaz. Ce point est particulièrement problématique avec une configuration de la zone en version longue.

Un planning des animations sur ce site devra être communiqué au service des pistes par l'ESF 1650. Une tentative de globalisation de tous ces plannings pourrait être envisagée pour faciliter l'organisation du travail de la Société des Trois Vallées.

PISTE DES ROCHERS A COURCHEVEL 1650

Le plan d'aménagement établi en concertation avec le service des pistes et le club des sports est distribué aux personnes présentes. Le barriérage prévu (corde ou filet) a été renforcé ; les filets seront ôtés si les courses sont espacées dans le temps.

Un avis favorable est donné sur ce projet. Un planning des différentes organisations devra être communiqué au service des pistes par le club des sports.

La Société des Trois Vallées est par ailleurs favorable à l'engagement d'une réflexion sur cette piste pour qu'elle devienne, en tout ou partie, une zone sportive quasi permanente avec un gestionnaire désigné (slalom sur la partie basse, recherche de vitesse sur la partie haute...).

QUESTIONS DIVERSES

Compétition de parapente : La commission est informée de l'organisation de l'épreuve « Vol et Ski » en parapente. Cette épreuve de « Touch and Go » aura lieu sur le domaine skiable les 14 et 15 mars 2004 avec préparation des sites de « Touch » dès le vendredi ; ces sites seront balisés. Mathew Eaton qui exploite l'aire de vol captif en mongolfière près de la piste des Renards devra suspendre son activité pendant ces trois journées pour permettre le déroulement de l'épreuve ; un « touch » est en effet prévu sur l'espace qui lui a été mis gracieusement à disposition.

Promenades piétonnières sur les pistes de ski de fond : l'attention de la commission est attirée sur l'attitude de groupes de skieurs de fond au Praz envers des promeneurs évoluant sur la bande de « skating ». L'arrêté municipal de sécurité des pistes du 29 janvier 1999, article 25, n'avait pas prévu d'interdire aux piétons l'accès aux pistes de ski de fond. En effet, ces deux pratiques doivent pouvoir coexister sur la base d'un respect mutuel des pratiquants.

Damage piste de fond : le service des pistes de la Société des 3 Vallées souhaite que la marche créée par le passage de la chenillette nordique de la commune dans les traversées des pistes de ski alpin de la forêt du Praz soit diminuée. Il convient cependant de relativiser l'impact de ce phénomène compte-tenu de la difficulté des pistes de ski alpin concernées ; en d'autres termes, les skieurs alpins empruntant ces pistes difficiles ou très difficiles sont à même de négocier ce handicap qui s'apparente à une bosse cassée et qui a toujours existé. A contrario, la commune ne peut imaginer envoyer des skieurs de fond dans ces traversées vertigineuses sans y aménager une plate-forme.

Lâcher sur le télésiège de la Loze : Philippe Revol réitère sa demande pour que le gestionnaire du stade informe ses utilisateurs de ne pas lâcher le télésiège de la Loze en cours de montée. Un renfort de filet sera mis en place sur une zone de lâcher « sauvage » particulièrement critique se situant au devant d'un pylône. Le secteur compris entre le pylône 8 et le pylône 4 doit faire l'objet d'une attention toute particulière de la part du gestionnaire du stade.

Décollage des parapentes et deltaplane à la Vizelle : la commission est interrogée sur l'impact en matière de sécurité des pistes de la présence d'un moniteur de deltaplane et d'un moniteur de parapente au sommet de la Vizelle. La configuration actuelle ne semble pas poser de problème sur cette zone car les skieurs sont à l'arrêt ; la superficie du site ne peut cependant supporter qu'un delta et qu'un parapente à la fois, l'un ne devant pas remplacer l'autre en son absence.

Le maire,

Gilbert BLANC-TAILLEUR

PJ : - 3 croquis.

